



34420 Hérault

Tél. 04 67 90 94 44

**POLICE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
N°2024/118**

Le Maire de la Commune de PORTIRAGNES,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3,

Vu le Code de la Route, notamment les articles L411-1 et R 417.10,

Vu l'article L 131-1 et R610-5 du Code Pénal,

Vu la circulaire du préfet de l'Hérault relative aux manifestations taurines en date du 20 mai 2009,

Considérant qu'à l'occasion de l'organisation d'abrivados organisé par le Club Taurin « Lou Camarguen », il appartient à l'autorité municipale de prendre des mesures d'ordre réglementaire pour assurer le bon ordre et la sécurité publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Club Taurin « Lou Camarguen » et l'école des raseteurs, sont autorisés à organiser une abrivado, avenue Jean Moulin (voir plan ci-joint):

- **Samedi 20 juillet 2024 de 11h00 à 13h00 et de 19h00 à 21h00,**
- **Dimanche 21 juillet 2024 de 11h00 à 13h00,**
- **Samedi 10 août 2024 de 19h00 à 21h00**
- **Dimanche 11 août 2024 de 11h00 à 13h00**

ARTICLE 2 : Afin d'organiser ces manifestations, les mesures suivantes sont prises : **Avenue Jean Moulin, dans sa portion comprise entre le Chemin de la Condamine et la rue des Combattants (voir plan précis) :**

- La mise en place des barrières de sécurité s'effectuera **le jeudi précédent les abrivados de 06h00 à 13h00 par les services techniques.**

Le stationnement sera interdit les jeudis 18 juillet 2024 et 08 août 2024, de 06h00 à 13h00.

ARTICLE 3 : L'enlèvement des barrières s'effectuera **les lundis 22 juillet 2024 et 12 août 2024, de 06h00 à 13h00.**

Le stationnement sera interdit les lundis 22 juillet 2024 et 12 août 2024, de 06h00 à 13h00.

ARTICLE 4 : Le stationnement sera interdit avenue Jean Moulin dans sa portion comprise entre le chemin de la Condamine et la rue des combattants

- Du samedi 20 juillet 2024 à 10h00 au lundi 22 juillet 2024 à 14h00,
- Du samedi 10 août 2024 à 10h00 au lundi 12 août 2024 à 14h00.

ARTICLE 5 : Le stationnement et la circulation seront interdits place de la République

- Du samedi 20 juillet 2024 à 10h00 au lundi 22 juillet 2024 à 14h00,
- Du samedi 10 août 2024 à 10h00 au lundi 12 août 2024 à 14h00.

ARTICLE 6 : La circulation sera interdite rue de la libération et avenue Jean Moulin dans sa portion comprise entre le chemin de la Condamine et la rue des combattants

- Samedi 20 juillet 2024 de 11h00 à 13h00 et de 19h00 à 21h00,
- Dimanche 21 juillet 2024 de 12h00 à 13h00
- Samedi 10 août 2024 de 19h00 à 21h00
- Dimanche 11 août 2024 de 11h00 à 13h00

ARTICLE 7 : Des panneaux de signalisation et des déviations seront mis en place par les services techniques en relation avec la police municipale

ARTICLE 8 : Le stationnement des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté est déclaré gênant au titre de l'article R417-10 du Code de la Route seront immédiatement mis en fourrière.

ARTICLE 9 : Sur le parcours, des zones seront interdites au public et matérialisées par des panneaux en 4 langues si nécessaire.

Il est formellement interdit :

- de jeter des objets sur les cavaliers et animaux,
- de gêner la circulation des cavaliers et des animaux pouvant provoquer des accidents,
- de traverser les barrières de sécurité,
- aux mineurs d'accéder aux parcours du lâcher de taureaux.

Seuls les «attrapaires » identifiés par un tee-shirt ou chasubles sont autorisés à être sur le parcours.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 11 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et les Services de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à Monsieur le Président du Club Taurin de PORTIRAGNES.

Publié le : 16/07/2024

Fait à PORTIRAGNES, le 11 juillet 2024

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR





maps



Restaurants

Hôtels

Activités à découvrir

Musées

Transports en commun

Pha >

Départ/arrivé e boulangerie

Petit Ecolier (propriétaire)

La boule d'ange

D37E15

Boucherie Chez seb Boucherie

Institut de Beaute Neptune Gisele

Lou Symbeau Bureau de tabac

Eglise Saint Félix de Gérôme

Rue de la Bergerie

Av. de la Redoute

Rue de l'Église

Av. Jean Moulin

Rue Duchartre

Av. Jean Moulin

Restaurar Au vieux

Départ

ZP

ZP

ZP

ZP

ZP

ZP

ZP

ZP